



Communiqué

Patrons et journalistes : Deux poids, deux mesures

Manuel Valls, le premier ministre, confirme qu'il aime non pas l'entreprise (et ceux qui produisent ses richesses), mais les patrons.

Parmi les mesures annoncées en faveur, selon lui, de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises, la limitation des indemnités pour les salariés victimes de licenciement sans cause réelle ni sérieuse pose un problème constitutionnel. Pour les journalistes, la mesure va avoir de graves conséquences sur le montant des indemnités fixées par la loi (1 mois par année d'ancienneté) depuis 1935 et même sur le rôle de la commission arbitrale chargée de déterminer les indemnités pour les journalistes ayant plus de 15 années d'ancienneté.

En effet, pour les entreprises de moins de 20 salariés (nombreuses dans la presse), les indemnités seront plafonnées à 1/12e de mois de salaire par mois d'emploi (pour les salariés ayant moins de deux ans d'ancienneté), de 2 à 6 mois (pour les salariés ayant de 2 à 15 ans d'ancienneté) et de 2 à 12 mois (pour les salariés ayant plus de 15 ans d'ancienneté) ; pour les entreprises de plus de 20 salariés et avec les mêmes critères d'ancienneté, ces indemnités seront de 1/6e de mois de salaire par mois d'emploi, 4 à 10 mois et 4 à 20 mois.

Alors que le Conseil constitutionnel avait apporté un désaveu cinglant aux patrons de presse contestant la commission arbitrale, c'est un gouvernement prétendument de gauche qui va en limiter le pouvoir décisionnaire et qui remet en cause un pan du statut du journaliste l'année de son 80^e anniversaire.

Les patrons de presse qui usent et abusent des contrats à durée déterminée applaudiront sans doute à la mesure visant à les renouveler deux fois, alors que ceux-ci ne visent ni à suppléer un salarié absent, ni à faire face à un accroissement d'activité.

Le SNJ-CGT condamne cette politique de Manuel Valls qui préfère s'en prendre aux acquis sociaux les plus élémentaires plutôt qu'aux rémunérations scandaleuses et aux retraites chapeau des patrons.

Le SNJ-CGT examinera, avec sa confédération, tous les recours pour s'opposer à cette nouvelle agression libérale.

Montreuil, le 9 juin 2015

SNJ-CGT